

Communauté d'intérêts Ville des Alpes de l'Année



Ville des Alpes de l'Année
Alpenstadt des Jahres
Città alpina dell'anno
Alpsko mesto leta

Rapport annuel 2005

12.06.2006

Secrétariat:

Postfach 142 ▪ Im Bretscha 22 ▪ FL-9494 Schaan
Tel.: 00423 237 40 39 ▪ Fax: 00423 237 40 31
info@villedesalpes.org ▪ www.villedesalpes.org



Sommaire

Sommaire	2
1. Tâches générales de la communauté d'intérêts	3
2. Appel à des villes des Alpes durables	3
4. Nouer des liens et mettre des personnes en relation : le réseau.....	4
5. Communication.....	5
6. Le réseau sur Internet : www.villedesalpes.org	5
7. Perspectives pour 2006	6
Coopération avec la Convention alpine.....	6
Travail de relations publiques	6
Activités liées à la fondation de l'association	6
Projets communs sur des thématiques prioritaires	6
Encadrement des Villes des Alpes nouvellement élues et des villes futures	6
Mise à jour du manuel Ville des Alpes	6
Flashinfos.....	7
8. L'organisation	7
Les membres	7
La présidence	7
Le jury	8
Les consultants et consultantes	8
Le secrétariat	10

Dans ce rapport, l'expression « Ville » remplacera l'appellation Ville des Alpes de l'Année.

1. Tâches générales de la communauté d'intérêts

En 2005, le secrétariat de la communauté d'intérêts (CI) a assumé de nouveau toute une série de tâches administratives et générales, notamment la comptabilité et la réclamation des cotisations de membre. Il a rédigé et traduit les rapports d'activité ainsi que le rapport annuel de la CI pour 2004.

La CI seconde les Villes dans le développement de projets et la mise sur pied de leur programme. Elle apporte son aide dans la constitution de réseaux, soutient les Villes dans leur travail de relations publiques – toutes, pas seulement la „Ville des Alpes de l'Année“ – et permet le transfert de connaissances entre les Villes, au moyen d'exemples de best-practice et dans le cadre du travail sur les projets communs sur des thématiques prioritaires. De plus, la CI permet aux Villes d'accéder à des informations provenant de tout l'espace alpin en allemand, français, italien, et slovène, et signale les manifestations des autres Villes. Enfin, le secrétariat organise les assemblées générales qui ont lieu deux fois par an.

2. Appel à des villes des Alpes durables

Les titres de Ville des Alpes de l'Année 2006, 2007 et 2008 ont été mis au concours en 2005. Le secrétariat a actualisé et envoyé les documents ad hoc aux 220 villes de l'espace alpin et les a mis à disposition sur le site Internet de la CI, dans des newsletters ainsi que dans d'autres médias. Les candidatures qui lui sont parvenues ont été visées et transmises au jury. Chambéry a été nommée Ville des Alpes de l'Année 2006. En 2007 c'est la ville de Sondrio qui sera à l'honneur avec ce titre, Brigue-Glis sera quant à elle Ville des Alpes de l'Année 2008. Enfin, des contacts ont été lancés avec des villes candidates.



4. Nouer des liens et mettre des personnes en relation : le réseau

Une des priorités du travail de la Communauté d'intérêts en 2005 a été de développer le réseau entre tous les membres de la CI. Des informations et des documents ont été mis à disposition en quatre langues. Ce service assure une base d'informations commune. A titre d'exemple, le manuel Ville des Alpes, qui documente les expériences réalisées, a été complété en 2005.

D'une manière générale, la médiation de contacts au sein du réseau prend une place importante dans le travail du secrétariat, comme par exemple la facilitation de contact avec des interlocuteurs et les petites traductions. En 2005 le secrétariat a traduit et envoyé des invitations à une foire, une exposition d'art, un congrès, un festival et une exposition de glaciers ayant lieu dans la ville de Sonthofen. Aussi, le secrétariat a sur mandat de Gap traduit et envoyé des sondages sur les thèmes de l'eau, des handicapés et des formations en sciences naturelles à toutes les Villes et a en outre traduit et envoyé un document concernant la gratuité des transports publics de Gap.

Le réseau ne s'est cependant pas seulement développé et renforcé vers l'intérieur, mais aussi vers l'extérieur, des contacts ayant pu être établis avec d'autres réseaux alpins et en particulier avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine.

En effet en 2005 la CI a collaboré avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine en ce qui concerne les réunions préparatoires, l'élaboration de l'accord de coopération, la préparation de la réunion d'avril à Villach, les informations sur la signature de l'accord à tous les membres et sur Internet, ainsi que la concrétisation de la collaboration, en rapport avec la préparation de deux séminaires à Chambéry. Ainsi un « accord de renforcement de la coopération entre les villes alpines dans le cadre de la Convention alpine », prévoyant notamment l'organisation de manifestations thématiques communes, a été signé lors de la 30^{ème} réunion du Comité permanent de la Convention alpine à Villach, le 26 avril 2005.



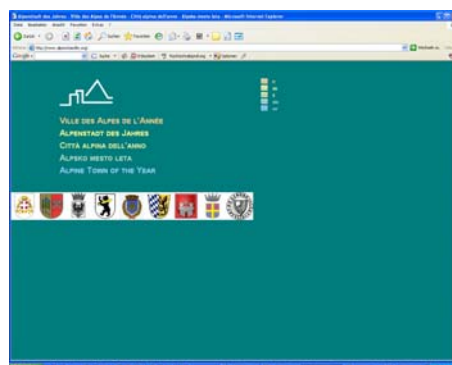
5. Communication

Dans le domaine de la communication, la CI a produit régulièrement en 2005 des flashinfos (newsletters). Chaque numéro sort dans les quatre langues de travail de la CI, soit l'allemand, le français, l'italien et le slovène. Les flashinfos servent d'une part à tenir les membres au courant des développements internes, en diffusant les informations, les rapports et les annonces de la communauté d'intérêts. D'autre part, les flashinfos contiennent des informations et manifestations des Villes, celles-ci ayant ainsi par ce moyen la possibilité de présenter des projets intéressants pour les autres Villes. Des communications externes complètent cette offre d'information. Le flashinfo donne ainsi accès aux Villes et à des personnes concernées et intéressées à une large palette de thèmes alpins, traduits dans les quatre langues.

Le secrétariat a dans la CI un rôle de service de presse. Ainsi il met à disposition du matériel de base pour le travail de relations publiques dans les Villes, comme par exemple un dossier de presse en coopération avec la Ville actuelle et la nouvelle Ville. Une brochure d'information sur le projet Ville des Alpes de l'Année est aussi disponible sur Internet et est actualisée régulièrement par le secrétariat de la CI. De plus, celui-ci a invité en 2005 des journalistes de chaque pays alpin à la manifestation de clôture de Sonthofen. Du côté des Villes, chacune est responsable du travail de relations publiques dans sa région et son pays. Trente a par exemple édité une brochure présentant les objectifs de la Convention alpine aux enfants.

6. Le réseau sur Internet : www.villedesalpes.org

En 2005, le site de la communauté d'intérêts a continué d'être développé et adapté aux besoins du réseau. Ainsi le site a notamment été actualisé en ce qui concerne le projet de Trente, les données de Chambéry, les news, les manifestations et les publications. Sous www.villedesalpes.org/ figurent aujourd'hui des informations exhaustives sur le réseau et son travail. Ce site offre aux Villes ainsi qu'au public un accès rapide et aisé à une vaste offre d'information, qui leur permet d'optimiser leurs projets dans l'esprit de la durabilité et de profiter des compétences et des expériences des autres villes. Le site Internet propose également des informations sur les Villes et le processus de candidature, le tout dans les quatre langues de travail de la CI. Les informations les plus importantes sont également disponibles en anglais. La CI a aussi complété les descriptions des Villes dans les quatre langues et a publié les rapports du jury et les comptes rendus finaux de chaque Ville. Grâce à un système de banque de données, les nouvelles et informations sur des publications et des manifestations actuelles sont régulièrement mises en ligne.





7. Perspectives pour 2006

La CI envisage les tâches suivantes pour l'année 2006 :

Coopération avec la Convention alpine

Le séminaire collectif pour la CI Ville des Alpes de l'Année, la Communauté de travail Villes des Alpes et le Secrétariat permanent de la Convention alpine, sur le thème des espaces protégés périurbains, aura lieu en décembre 2006. Aussi, la Communauté de travail Villes des Alpes a le projet d'organiser en automne 2006 une manifestation sur le thème de la mobilité de la jeunesse, à laquelle les membres de la CI Ville des Alpes de l'Année et le Secrétariat permanent sont invités à participer.

Travail de relations publiques

Les membres de la CI ont décidé d'intensifier le travail de relations publiques. La Ville des Alpes de l'Année 2005, Sonthofen, a commencé de préparer pour Chambéry une affiche avec les photos de toutes les Villes qui sera mise à la disposition de toutes les Villes.

Activités liées à la fondation de l'association

Sur recommandation du secrétariat, la CI devrait se constituer en tant qu'association. Celle-ci devra être enregistrée dans un pays alpin de l'UE. Le secrétariat a en 2005 envoyé aux membres une version révisée des statuts qui sera examinée par les services juridiques de plusieurs Villes. La fondation de l'association et toute décision à ce sujet est prévue pour 2006.

Projets communs sur des thématiques prioritaires

Les membres sont intéressés à réaliser des projets communs sur des thèmes précis. En 2005, quelques thèmes ont déjà été sélectionnés, de plus les adresses des personnes de contacts dans chaque ville ont été identifiées et envoyées à tous les membres pour les thèmes choisis.

Les membres enverront brièvement un projet exemplaire réalisé dans leur ville sur les thèmes de la nature et de l'énergie. Ces descriptions de projets seront traduites dans les quatre langues et mises à la disposition des membres afin de déterminer le potentiel existant pour des projets communs et de commencer un échange d'expériences. Le secrétariat doit élaborer une proposition de projet sur l'un de ces thèmes ou sur les deux. Cette proposition sera discutée par les consultantes et les consultants lors d'une réunion de travail.

Encadrement des Villes des Alpes nouvellement élues et des villes futures

Chambéry ainsi que Sondrio et Brigue seront encadrées et accompagnées dans leurs projets par la CI.

Mise à jour du manuel Ville des Alpes

La CI a pour objet, avec un tel résumé, de faciliter le travail des relations publiques des actuelles Villes des Alpes de l'Année.



Flashinfos

La CI continuera à envoyer en 2006 régulièrement les flashinfos.

8. L'organisation

Les membres

Les membres sont les villes ayant reçu le titre de "Ville des Alpes de l'Année". Ces dernières sont représentées par leur maire ou son adjoint(e). Chaque "Ville des Alpes de l'Année" nomme un(e) consultant(e) qui est responsable de la mise en œuvre du concept de la Ville des Alpes.

Les membres de la CI "Ville des Alpes de l'Année" s'engagent à collaborer activement aux activités de la CI et prennent part à l'assemblée générale organisée chaque année. Cette assemblée générale nomme le/la président(e) et le/la vice-président(e) pour une durée de 2 ans ainsi que les membres du jury. Elle confirme formellement l'attribution du titre de "Ville des Alpes de l'Année".

Les membres sont: 2006 Chambéry/F, 2005 Sonthofen/D, 2004 Trento/I, 2003 Herisau/Ch, 2002 Gap/F, 2001 Bad Reichenhall/D, 2000 Maribor/SI, 1999 Belluno/I et 1997 Villach/A.

La présidence

La présidence représente la communauté d'intérêts "Ville des Alpes de l'Année" à l'extérieur et face aux représentant(e)s des Villes des Alpes et au secrétariat. Elle se compose du président / de la présidente et du 2ème président / de la 2ème présidente, tous deux nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

La présidence actuelle est assumée par:

Présidente:

Colette Patron
Maire adjointe et Chargée du Tourisme, Gap/F
B.P. 92
F- 05007 Gap
Tél: +33 492 53 24 30
Tél: +33 492 53 24 96
colette.patron@ville-gap.fr

2ème président:

Marco Perale
Maire adjoint, Belluno/I
Piazza Duomo, 1
I-32100 Belluno
Tél.: +39 0437 91 34 62
Fax: +39 0437 91 34 71
peralemarco@libero.it



Le jury

L'assemblée générale de la communauté d'intérêts "Ville des Alpes de l'Année" nomme un jury composé d'au moins trois représentant(e)s de différentes organisations actives dans l'ensemble des Alpes. Le jury propose la prochaine "Ville des Alpes de l'Année" parmi les villes candidates. De plus, le jury examine le programme annuel de la "Ville des Alpes de l'Année" qui a été choisie et conseille cette ville sur les questions de fond. Chaque "Ville des Alpes de l'Année" remet au jury un rapport final sur ses activités et ses projets au terme de l'année écoulée.

Actuellement, le jury se compose des représentants suivants:

Prof. Ettore Bonazza, Trento/I, Communauté de travail Villes des Alpes
Gerhard Leeb, Villach/A, Pro Vita Alpina
Andreas Weissen, Schaan/FL, CIPRA-International

Les consultants et consultantes

Chaque "Ville des Alpes de l'Année" nomme un(e) consultant(e). Les consultant(e-s) sont responsables, au niveau des relations internes, de la mise en œuvre du concept de la Ville des Alpes dans leur propre ville et de la collaboration entre les Villes des Alpes. Ils / elles se tiennent en relation avec le secrétariat et ils / elles prennent part à l'assemblée générale à titre consultatif.

Villach: Dr. Josef Neugebauer

Abteilung für Öffentlichkeitsarbeit
Rathausplatz 1
A-9500 Villach
Tél.: +43 4242 205 1720
Fax: +43 4242 205 1799
projektbuero@villach.at

Belluno: Marco Perale

Vice Sindaco
Piazza Duomo, 1
I-32100 Belluno
Tél.: +39 0437 913462
Fax: +39 0437 913471
peralemarco@libero.it

Maribor: Dr. Vlasta Krmelj

Director Environmental protection agency
Svetovalka Slovenska ul. 40
SI-2000 Maribor
Tél.: +386 222 01 445
Fax: +386 252 48 15
vlasta.krmelj@maribor.si

Bad Reichenhall: Christian Staudacher

Amtsleiter Ordnungsamt
Rathausplatz 1
D-83421 Bad Reichenhall
Tél.: +49 8651 775 234



Fax: +49 8651 775 213
Christian.staudacher@stadt-bad-reichenhall.de

Josef Dennerl
Rathausplatz 1
D-83421 Bad Reichenhall
Tél: +49 8651 775 290
Fax: +49 8651 775 213
Josef.dennerl@stadt-bad-reichenhall.de

Gap: Martine Marlois-Halbout
Responsable Environnement
31, Route de la Justice
F-05000 Gap
Tél.: +33 492 53 18 72
Fax: +33 492 531876
martine.halbout@ville-gap.fr

Herisau: Benno Keel
Amtsleiter Amt für Volkswirtschaft
Postfach 1160
CH-9102 Herisau
Tél.: +41 71 354 54 26
Fax: +41 71 354 54 13
benno.keel@herisau.ar.ch

Trento: Guiduccia Romoli
Referente operativa per il progetto Trento città alpina
Servizio Sviluppo Economico
Via A. Diaz, 15
I-38100 Trento
Tél.: +39 0461 884572
Fax: +39 0461 884153
guiduccia_romoli@comune.trento.it

Sonthofen: Manfred Maier
Hauptverwaltung Stadt Sonthofen
Rathausplatz 1
D-87527 Sonthofen
Tél.: +49 8321 615 212
Fax: +49 8321 615 294
manfred.maier@sonthofen.de

Chambéry : Monique Marchal
Mairie de Chambéry
Chambéry Promotion
BP 1105
F-73011 Chambéry Cedex
Tél : +33 479 60 21 01
Fax: +33 479 60 20 74
m.marchal@mairie-chambery.fr



Le secrétariat

Le secrétariat de la CI est responsable de l'exécution des décisions et traite les affaires courantes de la communauté d'intérêts "Ville des Alpes de l'Année".

Les noms et les coordonnées des membres du secrétariat sont :

Directeur :

Andreas Götz, CIPRA-International, Schaan/FL

Chargée de projet :

Aurelia Ulrich, CIPRA-International, Schaan/FL

Interessengemeinschaft Alpenstadt

Im Bretscha 22

FL-9494 Schaan

Tel : +423 237 40 39

Fax: +423 237 40 31

E-mail : info@villedesalpes.org